



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 58), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 24 incluse et à compter de la question n° 66), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 67 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 24 jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 65 incluse).

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Dominique SCHAUSS (de la question 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY (pour la question n° 68), M. Pascal BONNET (à compter de la question n° 66), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 23 incluse et à compter de la question n° 66), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 66), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 66), M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 66), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 66), Mme Mina SEBAH (à compter de la question n° 66), Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 66), M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Carine MICHEL (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI à M. BODIN, M. Thierry MORTON à Mme ZEHAF, M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE (de la question n° 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (pour la question n° 68), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 23 incluse).

OBJET : 33 - Chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Convention de mise en commun d'information

Chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal Convention de mise en commun d'information

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

Dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation d'exploiter l'installation de cogénération qui sera implantée sur le site de la chaufferie urbaine de Planoise la DREAL a demandé la mise en place d'une procédure d'échanges entre les trois Installations classées pour l'environnement (Usine de valorisation énergétique, chaufferie urbaine, cogénération).

Cette convention a pour objet de décrire les modalités de fonctionnement des échanges entre les Parties (SYBERT, Ville, ENGIE) sur les sujets Santé, Sécurité et Environnement.

La convention ci-jointe entre en vigueur à la date du 1^{er} novembre 2017, pour une durée de trois ans, date à date. Elle est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des Parties.

Chaque partie désignera un représentant ayant les compétences QSE (Qualité Sécurité Environnement). Ce représentant sera l'interlocuteur privilégié des autres Parties.

Les Parties s'engagent à se réunir annuellement pour présenter le bilan de l'année passée et les évolutions majeures Santé, Sécurité, Environnement des ICPE.

Lors de cette rencontre chacune des parties met en commun, plus particulièrement, les évolutions des documents suivants :

- les Plans d'Opération Interne (POI)
- les manœuvres pompiers, dates et comptes rendus
- les servitudes en interfaces entre les sites
- les études d'intérêts sur les aspects Santé, Sécurité et Environnement pouvant concerner les trois ICPE.

Lorsqu'un ICPE communiquera à la DREAL un fonctionnement en mode dégradé, une information sera transmise aux deux autres ICPE.

Les Parties peuvent par décision à l'unanimité, mettre en œuvre des actions communes avec une prise en charge équivalente.

Une clause de confidentialité est mise en place entre les Parties.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mise en commun d'information.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. BODIN (2), M. ALLEMANN, M. CHALNOT, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. BIZE, Mme JOLY, Mme CAULET, Mme PRESSE, M. CURIE (2), M. DUMONT, M. DEVESA, M. POULIN, Mme FALCINELLA, Mme ZEHAF (2), M. FOUSSERET, Mme LEMERCIER, M. LOYAT, Mme MAILLOT, M. BRIOT, Mme POISSENOT, Mme SUGNY, M. POUJET, Mme MICHEL (2), Mme ROCHDI, M. LEUBA, M. STHAL, Mme THIEBAUT, M. ALAUZET, Mme VIGNOT, M. VAN HELLE, Mme REBRAB, Mme WANLIN et M. LIME n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 SEP. 2017



Contrôle de légalité